PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le 4 février 2022

DOSSIER DE PRESSE – SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2021, bilan provisoire

Exposé préalable

Les éléments présentés ne sont pas consolidés, il s'agit d'un bilan provisoire. Les données officielles seront remontées auprès de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) au second trimestre 2022 selon le calendrier national.

Par ailleurs, il est à noter que les différentes périodes de pandémie rendent difficiles la comparaison des années les unes par rapport aux autres, notamment avec les effets des périodes de confinement et couvre-feu plus ou moins restrictifs qui ont perturbé d'une part les habitudes de travail avec le recours massif au télétravail et d'autre part les conditions de circulation.

Au niveau national et Régional

Selon le bilan provisoire de l'Accidentalité Routière 2021 publié par l'ONISR, 2 947 personnes seraient décédées en France Métropolitaine. Ce chiffre est historiquement bas (8 % en dessous de celui de 2019, avant la pandémie), le nombre de tués baisse quelle que soit la tranche d'âge à l'exception des moins de 18 ans et des 65-74 ans.
La mortalité baisse dans toutes les régions de France métropolitaine à l'exception de l'Ile de France. Dans les Pays de la Loire la mortalité baisse deux fois plus qu'en France Métropolitaine.
Concernant le nombre d'accidents et le nombre de blessés ils sont également en baisse.
En revanche, l'accidentalité des cyclistes augmente en agglomération et hors agglomération (226), ainsi que le nombre de blessés en engin de déplacement personnel (EDP), motorisés ou non, et 2 roues motorisées.

En Mayenne - Analyse générale

Après 2 années, 2019 et 2020, faisant apparaître une accidentologie en net retrait sur le département de la Mayenne, l'année 2021 renoue malheureusement avec les tendances des années précédentes.
Si le début d'année était relativement encourageant, un relâchement important des comportements a été constaté en mai et juin par une envolée du nombre d'accidents corporels. Sur le second semestre leur nombre s'est stabilisé en deçà d'une quinzaine par mois. Alors que les années 2019 et 2020 comptabilisaient respectivement 108 et 109 accidents corporels, 2021 en recense un nombre similaire aux années 2017(140) et 2018 (142). Le nombre de blessés comptabilisés sur l'année termine à un niveau intermédiaire entre d'un côté les résultats des années 2019 (124) et 2020 (127) et de l'autre ceux des années 2017 (165) et 2018 (164)
Comme pour les accidents corporels, on constate en mai et juin un nombre croissant de blessés hospitalisés. Toutefois au second semestre la tendance s'est stabilisée à un niveau modéré permettant de constater en fin d'année des résultats légèrement supérieurs aux années 2019 (95) et 2020 (99).
L'année 2021 marque un rebond du nombre de personnes décédées sur les routes mayennaises avec 25 victimes. Le premier trimestre 2021 permettait d'espérer une constante du nombre de décès à un niveau bas sur le département. Malheureusement dès le mois de mai et surtout tout au long du second semestre, le nombre de décès s'est nettement amplifié pour atteindre un niveau historiquement élevé. Le seul mois de décembre comptabilise à lui seul 24 % des décès. Il faut remonter à 2011 pour constater un nombre plus important de décès sur une année civile (32).

PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Accidents mortels de 2021 du département de la Mayenne

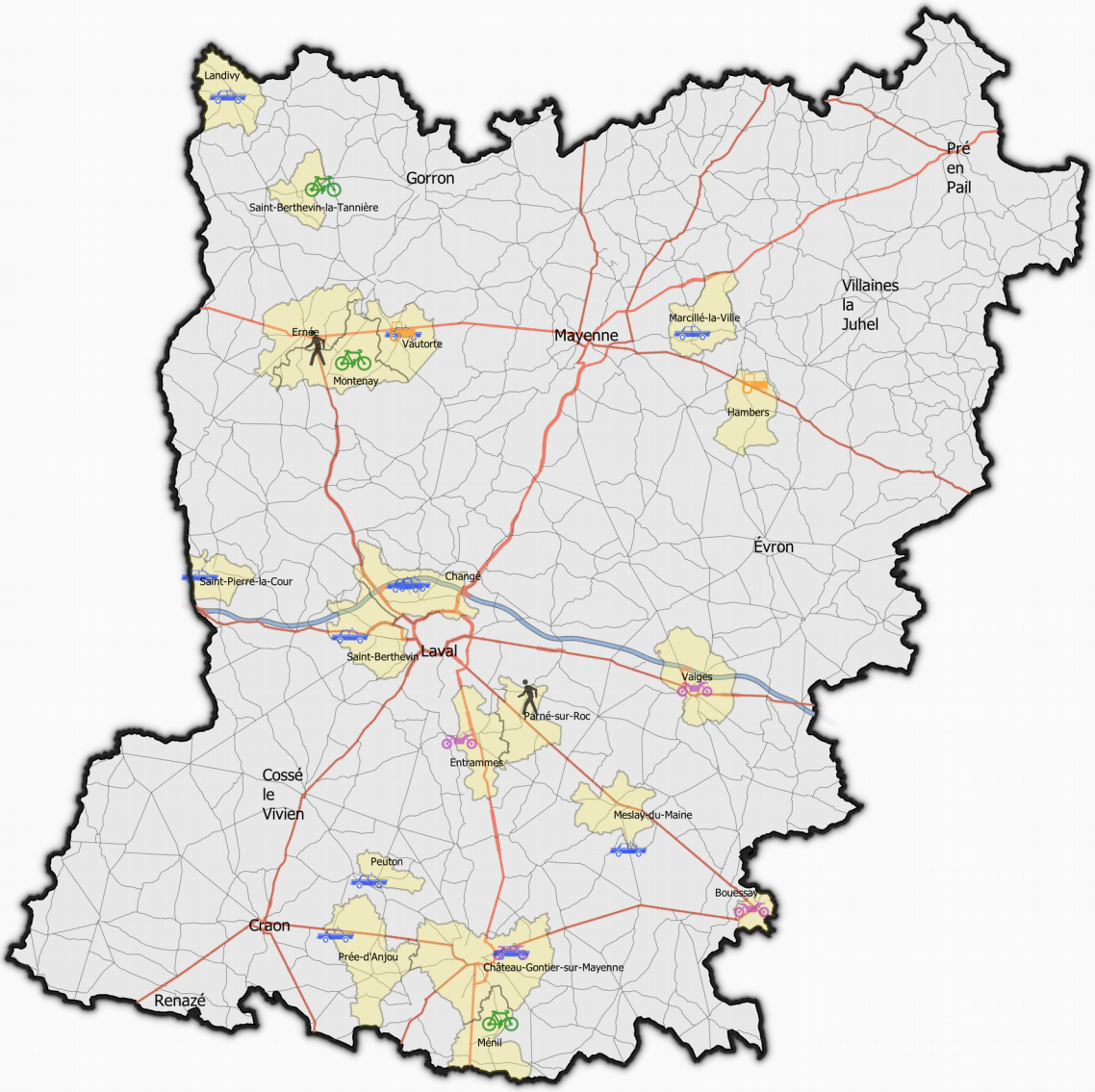

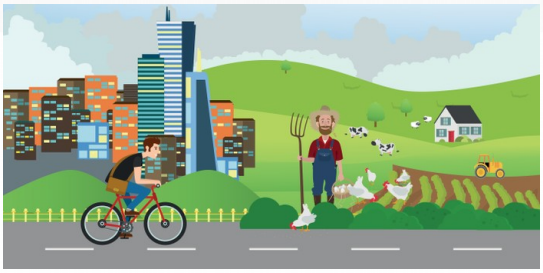

Accidents mortels 2021 (nb total = 25 tués)

- piéton (2 tués)
- voiture (15 tués)
- vélo (3 tués)
- poid lourd
- moto (4 tués)
- Tracteur (1 tué)

EN AGGLO	**HORS AGGLO**
2 accidents	19 accidents
3 tués	22 tués

25 personnes décédées dans un accident de la circulation en 2021

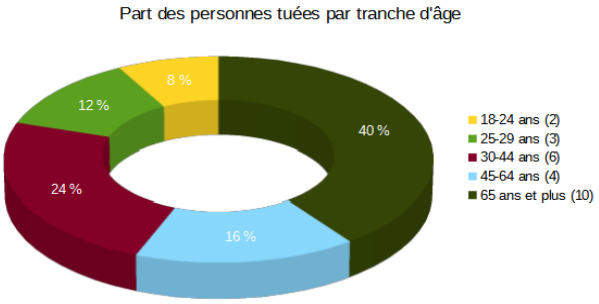

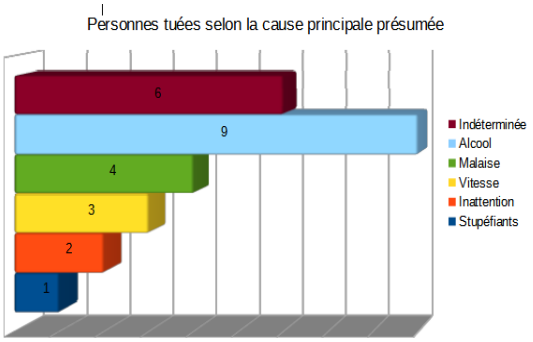

Les personnes décédées, ne sont pas systématiquement responsables. 5 personnes décédées sont présumées non responsables : piétons (2), passagers (2), autre conducteur (1).

Les plus de 45 ans (14) représentent 56 % des personnes décédées. Lorsque cette tranche d'âge est présumée responsable (11), les causes principales associées sont : les malaises (5), l'alcool (3), l'inattention (1) - indéterminé (2).

La tranche intermédiaire des 30-44 ans représente 24 % des personnes décédées. Lorsque cette tranche d'âge est présumée responsable (4), les causes principales associées sont : l'alcool (3), la vitesse (1).

Les moins de 30 ans (5) représentent 20 % des personnes décédées. Lorsque cette tranche d'âge est présumée responsable (5), les causes principales associées sont : l'alcool (2), la vitesse (2) - indéterminé (1).

Sur les aspects comportementaux et les causes principales présumées
les causes encore indéterminées concernent l'ensemble des accidents du mois de décembre.

L'alcool (11) est la principale cause présumée des accidents mortels et représente 7 accidents sur 21 (soit 33 %) impliquant 9 décès sur 25 (soit 36 %). Toutes les tranches d'âge sont concernées.
Les malaises sont fortement représentés avec 5 victimes (soit 20 %), essentiellement liées à la pratique sportive du vélo (3).
La vitesse concerne 3 accidents sur 21 (soit 14%), les auteurs présumés sont âgés entre 20 et 31 ans.
La conduite sous l'emprise de **stupéfiants** concerne un accident faisant un mort. L'auteur présumé est âgé de 23 ans.

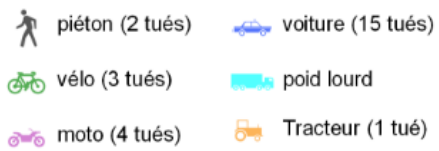

Les **usagers vulnérables** (piéton, vélo, moto), au nombre de 9, représentent 36 % des personnes décédées.
La voiture, qu'il s'agisse de conducteurs ou de passagers, est majoritaire avec 60 % des cas.
(moyen de locomotion le plus largement utilisé).

Concernant les causes présumées, parfois cumulatives, constatées sur les accidents corporels en 2021, la représentativité est différente. Le facteur vitesse est dominant.

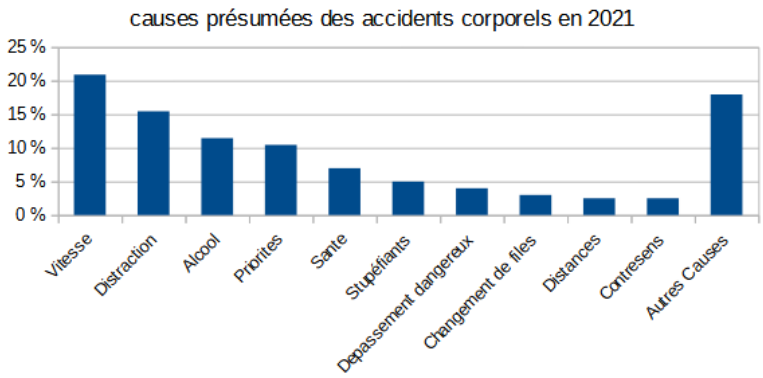

Les contrôles
Bilan de l'année 2021

Les contrôles des forces de sécurité intérieure

Les forces de sécurité intérieure poursuivent leurs actions ciblées de contrôle de la vitesse sur les routes du département. Plus de 6000 infractions ont été constatées engendrant 231 suspensions de permis.

854 contrôles d'alcoolémie ont été positifs et ont entraînés 420 suspensions de permis. Quant aux stupéfiants, ce sont 526 contrôles positifs engendrant 408 suspensions de permis.

Enfin les refus de priorités ont été constatés à plus de 1100 reprises.

Les radars fixes

Le département de la Mayenne (53) compte sur son territoire 21 radars automatiques fixes.
65 000 flashs ont été recensés, soit la même tendance que l'an passé.

Les véhicules Radar externalisés

Retardé par la crise sanitaire, le dispositif des voitures-radar à conduite externalisée est opérationnel dans le département de la Mayenne depuis le 13 novembre 2020 et quadrille une part importante du réseau routier.

Les véhicules ne sont pas particulièrement identifiables par leur aspect extérieur. Ils circulent sur des parcours définis par les services de l'État au niveau départemental, tenant compte du trafic et de l'accidentologie.

Le dispositif est à présent opérationnel pour fonctionner le cas échéant tous les jours et sur l'ensemble des plages horaires.

Sur l'année 2021, plus de 22 000 messages d'infractions ont été enregistrés dans le département. Les avis de contravention sont gérés directement par le centre national de traitement basé à Rennes.

Les actions de la coordination sécurité routière en 2021

La lutte contre l'insécurité routière se caractérise par des actions de sensibilisation et de prévention auprès de différents types de publics (scolaires, entreprises, associations…) à travers différents outils mis à disposition (ateliers, témoignages, matériels…) et animés par une équipe d'intervenants départementaux pour la sécurité routière (IDSR), bénévoles agréés par le préfet et la délégation à la sécurité routière.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

En 2021, 5 950€ de subventions ont été versées à des associations pour sensibiliser au risque routier, aux comportements à risques ou pour l'achat de matériel. Habituellement environ 8 000€ de subventions sont alloués mais de nombreuses actions financées en 2020 ont été reportées en 2021.

Malgré un contexte sanitaire complexe, 75 actions ont été réalisées et ont permis de sensibiliser près de 5000 personnes. De nombreux partenariats sont également engagés avec des associations qui œuvrent localement dans le domaine de la sécurité routière.

Par ailleurs, la coordination de la Mayenne a produit un spot radio qui a été diffusé pendant les fêtes de fin d'année afin de sensibiliser aux risques de la conduite sous l'emprise de l'alcool, l'une des premières causes de mortalité sur la route.
Cette campagne de prévention a été diffusée pendant 6 semaines sur les ondes de Hit West, Alouette et Sweet FM et également relayée sur les pages Facebook et Twitter du compte du préfet de la Mayenne.

Mobilisez-vous pour la sécurité routière

Appel à projets 2022
Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2022 a pour objectif d'encourager les acteurs locaux à mener des actions en faveur de la sécurité routière et d'apporter des aides pour accompagner l'organisation des dispositifs de prévention.

Dans le cadre de cet appel à projet, les propositions d'actions qui participent à l'amélioration de la sécurité routière dans le département sont à transmettre **au plus tard le 21 février 2022**. La coordination sécurité routière de la Mayenne se tient à la disposition des porteurs de projets afin de les accompagner. Les dossiers sont à retirer sur simple demande.

Intervenant Départemental pour la Sécurité Routière : engagez-vous !
Pour poursuivre et amplifier ses efforts de sensibilisation et de prévention, la coordination recrute des bénévoles IDSR. Tout un chacun peut contribuer à passer des messages et devenir acteur. Être IDSR est avant tout un acte d'engagement citoyen.

Pour toute question ou tout souhait d'engagement au bénéfice de la sécurité routière :

CONTACT : Coordination sécurité routière de la Mayenne
Direction Départementale des Territoires (DDT)
ddt-serbha-src@mayenne.gouv.fr / tél : 02 43 67 87 51

les orientations pour 2022

L'année 2021 a été marquée par de mauvais résultats dans le domaine de la sécurité routière. Il convient d'inverser la tendance dès 2022.

Les actions de contrôle seront renforcées dès ce week-end de départ en vacances grâce à la mobilisation des forces de l'ordre. Par ailleurs, les parcours des véhicules radars externalisés seront confortés. Ces derniers, essentiellement en activité sur les jours en semaine jusqu'à présent, seront déployés également sur les week-ends.

Quant au levier de la prévention routière, les porteurs de projet sont invités à répondre à l'appel à projet en cours. L'analyse des projets devra permettre d'assurer une action large et cohérente avec l'appui de la coordination à la sécurité routière.

Dans le cadre de partenariats, 37 journées d'action sont déjà programmées en 2022. Cela représente une cible de 4500 personnes à sensibiliser et qui participeront de manière active à ces opérations de prévention. À titre d'exemple de nombreuses interventions sont prévues dans des collèges et lycées, le module « sur ma route » sera dispensé dans le cadre du service national universel », de la prévention tout au long de l'année sera faite au tribunal de Laval dans le cadre de la notification des ordonnances pénales liées aux infractions routières ou encore un village « sécurité routière » sera installé à Laval pour une journée organisée par l'association « les motards ont du cœur ».